

PLUi de Marseille 8e Arrondissement : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 3 août 2026

-
-
-
-
-

Le zonage en chiffres

Zones délimitées

Zones urbaines (U)

Zones à urbaniser (AU)

Zones agricoles (A)

Zones naturelles (N)

Le document en vigueur

Document en vigueur

Document

Version du

Partition GPU

Règlement officiel (PDF)

Ce que nous avons pu lire

Marseille 8e Arrondissement en chiffres : habitants, âges, emploi, revenus

Population municipale

Évolution de la population depuis 2012

Densité de population

Superficie

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/marseille-8e-arrondissement-13208>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Marseille 8e Arrondissement : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Naissances de 2021 à 2025

Décès de 2021 à 2025

Moins de 15 ans

15 à 24 ans

25 à 39 ans

40 à 54 ans

55 à 64 ans

65 à 79 ans

80 ans ou plus

Indice de vieillissement

Actifs de 15 à 64 ans

Taux d'activité des 15-64 ans

Taux d'emploi des 15-64 ans

Taux de chômage (recensement)

Retraités parmi les 15 ans ou plus

Élèves et étudiants parmi les 15 ans ou plus

Niveau de vie médian

Taux de pauvreté

Établissements employeurs

Établissements de commerce, transports et services

Établissements industriels

Établissements de la construction

Établissements agricoles

Établissements publics, d'enseignement, de santé et d'action sociale

Établissements de 10 salariés ou plus

Emplois salariés dans la commune

Logements

Part des résidences secondaires

Part des logements vacants

Ménages propriétaires

Commerces, santé, écoles et services à Marseille 8e Arrondissement

Équipements et services recensés

Équipements pour 1 000 habitants

Commerces

Commerces pour 1 000 habitants

Hypermarchés et grands magasins

Supermarchés et magasins multi-commerces

Supérettes et épiceries

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN - ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/marseille-8e-arrondissement-13208>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Marseille 8e Arrondissement : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Boulangeries-pâtisseries
Boucheries-charcuteries
Restaurants et restauration rapide
Restaurants pour 1 000 habitants
Équipements de santé et d'action sociale
Médecins généralistes libéraux
Médecins généralistes libéraux pour 1 000 habitants
Pharmacies
Pharmacies pour 1 000 habitants
Chirurgiens-dentistes libéraux
Chirurgiens-dentistes libéraux pour 1 000 habitants
Infirmiers libéraux
Masseurs-kinésithérapeutes libéraux
Maisons de santé pluridisciplinaires
Services d'urgences
Établissements d'enseignement
Écoles maternelles, primaires et élémentaires
Collèges
Lycées
Services pour les particuliers
Bureaux, relais et agences de poste
Banques et caisses d'épargne
France services
Gares de voyageurs
Part des locaux raccordables à la fibre
Locaux raccordables à la fibre (FttH)
Locaux (logements et locaux professionnels)
Zone de déploiement de la fibre
Équipements recensés au
Déploiements de la fibre au

Analyse PESTEL de Marseille 8e Arrondissement : politique, économie, société, technologie, environnement, droit

Population municipale

Les risques naturels et technologiques à Marseille 8e Arrondissement

Reconnaitances de l'état de catastrophe naturelle
Plans de prévention des risques naturels approuvés
Potential radon
Base GASPAREX extraite le

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/marseille-8e-arrondissement-13208>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

La liste des zones urbaines et à urbaniser

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

La mairie de Marseille 8e Arrondissement

Maire

En fonction depuis le

Échelon du maire

Intercommunalité

Adresse de la mairie

Téléphone de la mairie

Horaires d'ouverture

Site internet de la mairie

Fiche officielle de la mairie

Fiche de l'annuaire mise à jour le

Annuaire de l'administration du

Répertoire des élus mis à jour le

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 14 octobre 2026

L'urbanisme dans les communes voisines

Marseille 7e Arrondissement (7,2 km)

Marseille (8,5 km)

Marseille 6e Arrondissement (9,3 km)

Marseille 10e Arrondissement (10,4 km)

Marseille 9e Arrondissement (10,5 km)

Marseille 5e Arrondissement (10,5 km)

Marseille 1er Arrondissement (10,5 km)

Marseille 3e Arrondissement (11,6 km)

Marseille 4e Arrondissement (11,8 km)

Marseille 2e Arrondissement (12,1 km)

Marseille 12e Arrondissement (13,9 km)

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/marseille-8e-arrondissement-13208>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Marseille 8e Arrondissement : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Marseille 11e Arrondissement (14,8 km)

Marseille 14e Arrondissement (15,6 km)

Marseille 15e Arrondissement (15,7 km)

Marseille 16e Arrondissement (16,6 km)

La Penne-sur-Huveaune (17,1 km)

Le Rove (17,5 km)

Marseille 13e Arrondissement (17,5 km)

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/marseille-8e-arrondissement-13208>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.